

Judo

**SPORTS
OLYMPIQUES
2021-2022**

13 septembre 2021

2021-2022

Dispositions spécifiques

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge du sport : Nathalie GRAND

FFJDA

xxxxxxx

Christian DYOT

Stéphane FRÉMONT

Responsable du développement

Responsable de l'arbitrage et de la communication

Interlocuteur haut niveau

UNSS

Bertrand LEBORGNE

Franck CHABAS

Stéphane MOLLIER SABET

Sophie LE PARLOUËR

responsable kata / Jeunes - Coachs

responsable Jeunes - Coachs

responsable Jeunes - Arbitres

référente sport partagé

Délégués techniques UNSS

Catherine SCHUBNEL

Eric BERNARDINI

Déléguée technique

Délégué technique

Dispositions Générales

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

<https://opuss.unss.org/article/74002>

Dispositions particulières Judo

Tous les élèves licenciés UNSS peuvent participer au championnat de France sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN élève listé « Relève »** selon la liste de Haut Niveau du Ministère des Sports en 2022.

<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Liste-ministerielles-de-sportifs>

Championnats de France Excellence UNSS Judo

	COLLÈGES	LYCÉES
COMPOSITION DES ÉQUIPES	<p>Garçons et Filles né(e)s en 2008 et 2009 pour les compétiteurs</p> <p>Garçons et Filles né(e)s entre 2007 et 2009 pour le couple kata</p> <p>Equipe mixte de 4 combattants (2 filles et 2 garçons) + 1 couple kata facultatif + 1 jeune coach + 1 Jeune arbitre</p> <p>Les 2 combattants peuvent être dans la même catégorie de poids</p>	<p>Garçons et filles né(e)s en 2004-2005-2006 (2007 si lycéens)</p> <p>7 judokas au maximum : 5 combattants avec au moins 2 filles et 2 garçons + 1 jeune coach +1 jeune arbitre</p> <p>- soit 5 combattants (3 filles + 2 garçons) +1 jeune coach (non combattant + 1 jeune arbitre)</p> <p>- soit 5 combattants (2 filles + 3 garçons) +1 jeune coach (non combattant) + 1 jeune arbitre</p> <p>- soit 4 combattants (2 filles + 2 garçons) +1 jeune coach (non combattant) + 1 jeune arbitre</p> <p>2 combattants par catégorie de poids maximum</p>
COMPOSITION DES COUPLES KATA AU SEIN DE L'ÉQUIPE	<p>Le couple peut être mixte (2 garçons ou 2 filles ou 1 garçon et 1 fille)</p> <p>1 couple kata maximum par équipe engagée</p>	NEANT
JEUNE ARBITRE HTTPS://OPUSS.UNSS.ORG/ARTICLE/73809	<p>1 Jeune Arbitre par académie</p> <p>Certifié académique minimum</p> <p>Il peut être d'une autre association sportive de l'académie</p> <p>Il ne peut pas être compétiteur</p>	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINÉ https://opuss.unss.org/article/73809	<p>1 Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition initiale de l'équipe.</p> <p>En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France</p>	
REGLEMENT HTTPS://OPUSS.UNSS.ORG/ARTICLE/73809	<p>UNSS</p> <p>Temps de combat : 3 mn</p> <p>Ceinture orange minimum</p>	<p>UNSS</p> <p>Temps de combat : 4 mn</p>

	Le règlement fédéral FFJDA Minime sera appliqué Catégories de poids :	Le règlement fédéral FFJDA cadet sera appliqué Ceinture verte minimum Catégories de poids
--	---	--

	Garçons	Filles	Garçons	Filles
LA CMN UNSS REGROUPERA DES COMBATTANTS DE PLUSIEURS CATÉGORIES DE POIDS EN FONCTION DU NOMBRE D'ENGAGÉS	-34 kg	-36 kg	-50 kg	-44 kg
	-38 kg	-40 kg	-55 kg	-48 kg
	-42kg	-44 kg	-60 kg	-52 kg
	-46 kg	-48 kg	-66 kg	-57 kg
	-50 kg	-52 kg	-73 kg	-63 kg
	-55 kg	- 57 kg	-81 kg	-70 kg
	-60 kg	+ 63kg	-90 kg	+70 kg
	-66 kg		+90 kg	
	-73 kg			
	+73 kg			
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition) Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Pas de dossard de Club sur le Judogi Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral			
FORMULE DE COMPÉTITION	Compétition individuelle avec attribution de points en fonction de la place obtenue pour un classement par équipe. Prise en compte des 4 meilleurs résultats (kata compris pour les collèges)			
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Académique 2 équipes par académie Repêchages possibles selon procédures			
NOMBRE D'ÉQUIPES	52 équipes maximum sport partagé compris		52 équipes maximum sport partagé compris	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe mixte collèges		Champion de France UNSS Équipe mixte lycées Champion de France UNSS Équipe mixte LP	

Championnats de France UNSS « Sport Partagé » judo

	COLLÈGES SPORT PARTAGÉ	LYCÉES SPORT PARTAGÉ
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Benjamin / Minime Cadet limité à 1 pour les élèves valides Pour les élèves en situation de handicap possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe Équipe composée de 2 élèves valides + 2 en situation de handicap (reconnaissance MDPH) Mixité facultative	Minime/Cadet/Junior/Senior Pour les élèves valides, un junior maximum et pour les élèves en situation de handicap catégorie unique Équipe composée de 1 élève valide + 1 élève en situation de handicap (reconnaissance MDPH) Mixité facultative
JEUNE ARBITRE HTTPS://OPUSS.UNSS.ORG/ARTICLE/73809	1 Jeune Arbitre par académie Certifié académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE HTTPS://OPUSS.UNSS.ORG/ARTICLE/73809	1 Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition initiale de l'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France.	
REGLEMENT HTTPS://OPUSS.UNSS.ORG/ARTICLE/73809	UNSS Temps de combat : 3 minutes	UNSS Temps de combat : 4 minutes
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition) Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Pas de dossard de Club sur les Judogi Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	Les combattants seront regroupés par groupe morphologique. Des aménagements de combat seront effectués en fonction du besoin de compensation. Compétition individuelle avec une attribution de points en fonction de la place obtenue pour un classement par équipes (cf championnat open collège et lycée).	

MODALITÉS DE QUALIFICATION	Toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une compétition « sport partagé » au niveau départemental et/ou académique.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	Intégrer dans le volume d'équipes du CF collèges (le CF lycée <i>Sport Partagé</i> a lieu pendant le CF collège)	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS collèges sport partagé	Champion de France UNSS lycées sport partagé

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : directement dans opuss

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

1. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFJDA

La convention entre l'UNSS et la FFJDA précise que le jeune arbitre de niveau académique ou national permet d'obtenir une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFJDA, ceinture noire 1^{er} Dan et cadet .

La certification de niveau académique UNSS permet le titre d'arbitre officiel départemental. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental (formation arbitrage).

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre officiel régional. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (formation arbitrage).

Reconnaissance de la relation grade championnat sur le CF UNSS Lycées

Innovation

Nouvelles pratiques :

- Le kata ;
- S'entraîner en respectant les conditions sanitaires : cf plan de la FFJDA mis en ligne.

International

- School Summer Games, Gymnasiade du 24 mai au 22mai 2022 en Normandie.

**Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en
2021
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

**AS ayant fait forfait dans les dix jours
avant les Championnats de France en 2021 et
n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement**

NÉANT

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.